

Présentation du Centre cantonal de Compétence Sol (CCS-VS)



Conférence sol – 20 juin 2023
100 ans de l'école d'agriculture du Valais

Pourquoi un CCS en Valais ?

Bref rappel du contexte national

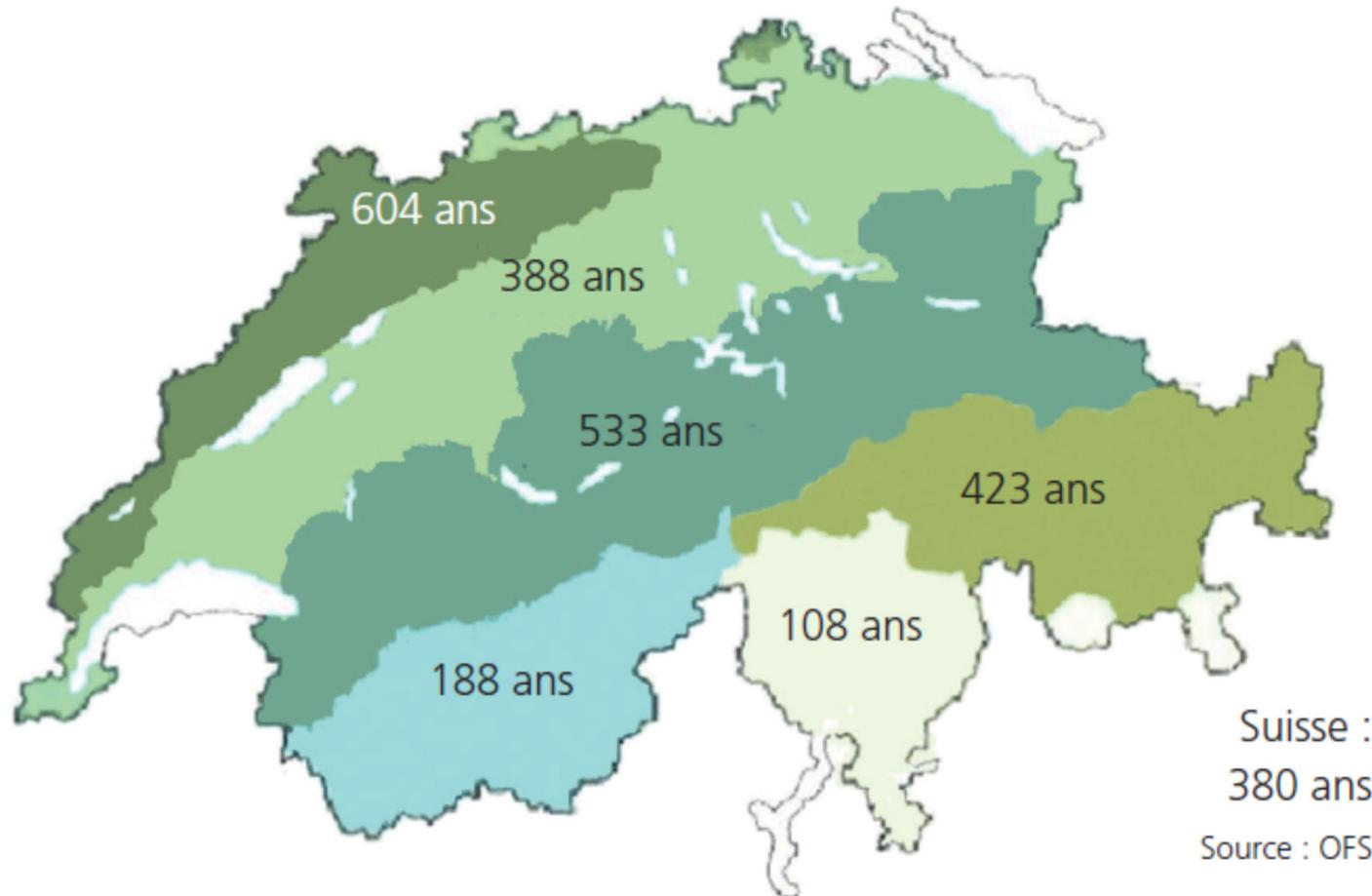
- ▲ 2018 : Le PNR68 «ressource sol» conclut que les sols ne sont pas gérés de manière durable en Suisse.
- ▲ 2020 : Le Conseil fédéral adopte la Stratégie Sol Suisse et ses 6 objectifs prioritaires
 - Réduction de la consommation de sol
 - Prise en considération des fonctions des sols dans l'aménagement du territoire
 - Protection des sols contre les atteintes persistantes
 - Restauration des sols dégradés
 - Sensibilisation à la valeur et à la vulnérabilité du sol
 - Renforcement de l'engagement international
- ▲ **Les 5 premiers objectifs concernent directement les cantons qui doivent les mettre en application**

Pourquoi un CCS en Valais ?

Contexte et situation valaisanne

- ▲ Retard notable du Valais en matière de protection des sols
- ▲ Disparition des sols agricoles de la plaine du Rhône 3x fois plus rapide que la moyenne suisse
 - Perte actuelle de SAU en Valais : 80ha/an
- ▲ Forte pression et conflits d'intérêts entre les différents besoins en plaine du Rhône, là où se localisent les sols les plus fertiles du Canton.
- ▲ Lacune de données sur l'état et la qualité de nos sols
- ▲ Les sols valaisans subissent trop d'atteintes physiques et chimiques souvent irréversibles
- ▲ Problème d'excédent de matériaux d'excavation et manque de décharge de type A = pression sur les surfaces agricoles et remblais illicites

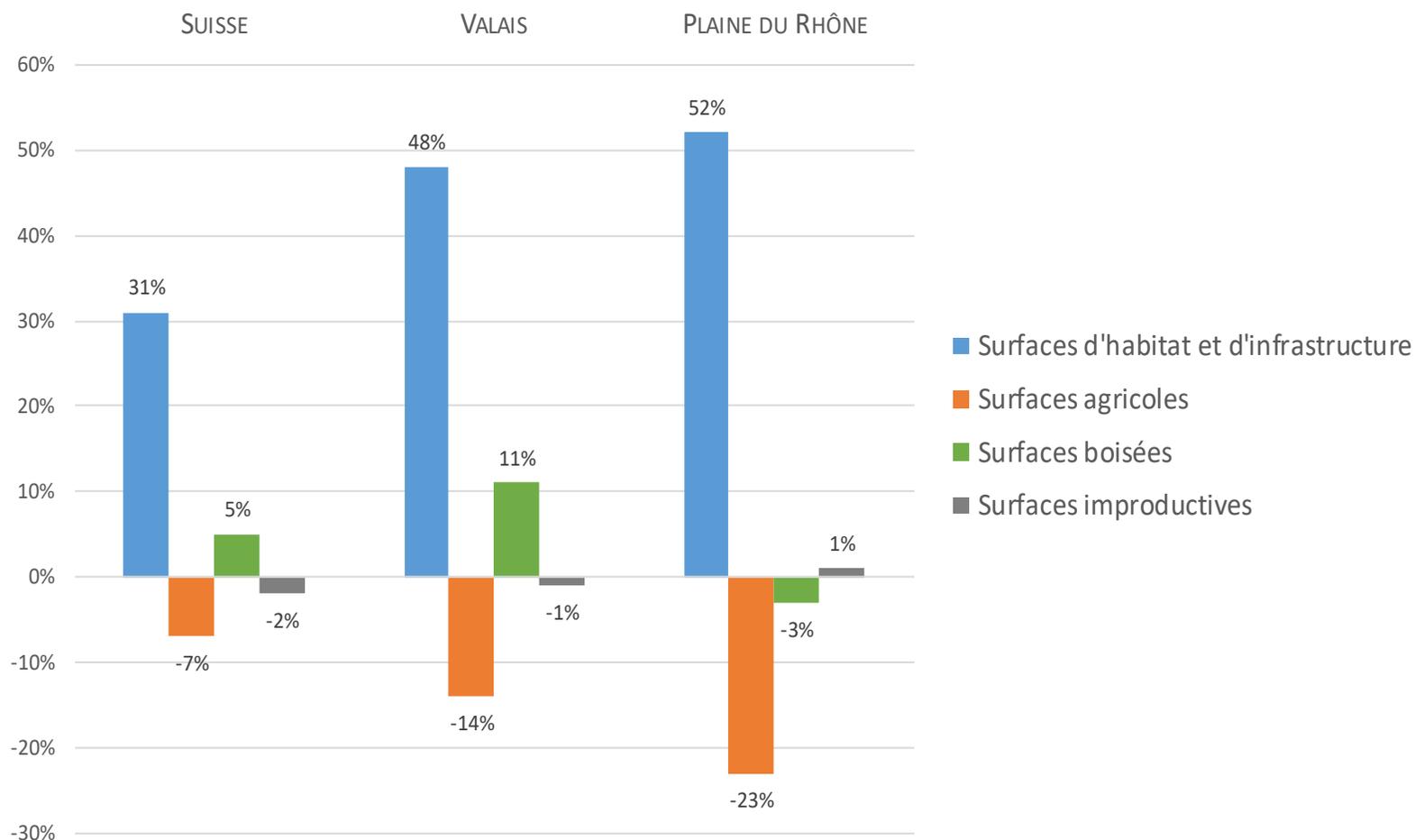
Rythme de disparition des surfaces agricoles



Réserves de surfaces agricoles utiles si la perte de terres agricoles se poursuit au rythme actuel

(Protection des terres agricoles – Bilans et défis, OFAG, Berne 2012)

Situation sur les surfaces agricoles en Valais



Evolution en % des surfaces en Suisse, en Valais et dans la plaine du Rhône valaisanne de 1979/ 1985 à 2013/ 2018

Source : OFS statistiques de la superficie du sol et SCA

Pour agir face à ce constat

- ▲ Rapport du 20 mai 2021 au Conseil d'Etat valaisan
 - rédigé par le SCA, SEN, SDT

- ▲ Décision du Conseil d'Etat du 9 juin 2021 de nommer le CCS-VS
 - Basé sur une collaboration interservices dans le but de :
 - répondre et mettre en œuvre la Stratégie Sol Suisse
 - Mettre en application les prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de protection qualitative et quantitative des sols
 - Mettre en œuvre de manière concrète et cadrée la protection quantitative et qualitative des sols valaisans

Organisation du CCS-Valais

- ▲ En date du 9 juin 2021, le Conseil d'Etat valaisan nomme le Centre cantonal de Compétence Sol composé de membres des services de l'agriculture, de l'environnement et du développement territorial
- ▲ Présidence du CCS-VS au SEN
- ▲ Rapport annuel au CE
- ▲ 2 Comités de pilotage/an
- ▲ 1 séance d'information aux SPSC et bureaux privés/an
- ▲ 4 séances de coordination avec la Police des constructions/an (dossiers remblais hors zone)



Mandat gouvernemental CCS-VS et EPT

- ▲ Plus de 35 mesures prioritaires ont été définies par thématique en lien avec les sols
 - Renforcement de l'exécution des prescriptions juridiques
 - Nécessité urgente d'action et de coordination avec la branche principalement pour terrassement et remblais
 - Adaptations légales et organisationnelles
 - Les bases légales existent mais doivent être mieux mise en œuvre (coordination interservices)
 - Acquisition et centralisation des informations pédologiques
 - Les données existent mais sont ponctuelles et lacunaire et non numérisées
 - Sensibilisation des utilisateurs du sol / stratégie de communication

Conclusion - perspectives et questions ?

- Le CCS-Valais est un organe transversal qui doit permettre l'amélioration de la protection des sols dans notre canton et une meilleure application des prescriptions légales en vigueur

